



## Taxe foncière non payée

Par **quinou58**, le **02/12/2014** à **16:14**

[smile17]bonsoir ; nous avons reçu la taxe foncière de la maison de mon père décéder fin mars

nous l'avons donné chez le notaire début octobre pour qu'il règle le dû  
à ce jour les impôts réclament la taxe foncière avec en plus la majoration  
le notaire dit qu'il a réglé le montant début octobre et que le chèque a été débité  
et maintenant le notaire me dit qu'il va faire opposition sur le chèque ??

COMMENT PEUT ON FAIRE OPPOSITION SUR UN CHEQUE ENCAISSER ???  
LES IMPÔTS n'ont jamais reçu de règlement

CETTE HISTOIRE EST BIEN ÉTRANGE  
QUI PEUT M'AIDER À VOIR PLUS CLAIR  
MERCI [smile17]

Par **Poliagos**, le **03/12/2014** à **20:07**

Le service des impôts supprime normalement toute majoration dans le cas d'un retard de paiement d'impôt lorsqu'une succession est en cours.

Par **Poliagos**, le **03/12/2014** à **20:08**

Le service des impôts supprime normalement toute majoration dans le cas d'un retard de paiement d'impôt lorsqu'une succession est en cours.

Par **daniel259**, le **04/12/2014** à **15:17**

Bonjour,

C'est un cas vraiment bizarre parce qu'ils habituellement suppriment toute majoration dans le cas d'un retard de paiement d'impôt lorsqu'une succession est en cours, comme poliagos a dit.

Daniel,  
<http://www.icd-fiduciaries.com>